

<b>D 23-20</b>  <b>AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE.</b>  Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<p>L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absente excusée :</u> Dominique FROT : pouvoir donné à Annie DUBOS</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Compte tenu de l'importance des investissements qui vont être prévus au BP 2023 et compte tenu du fait que le financement correspondant devra faire appel en partie à l'emprunt et pour le reste à la capacité de financement dégagée au niveau du fonctionnement, Olivier HOMOLLE propose d'affecter une partie (à hauteur de 1 200 000 €) du résultat cumulé en fonctionnement au 1068, dès cette affectation du résultat de la fin d'année 2022.

- Considérant les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- Considérant l'état des Restes à Réaliser en investissement (Dépenses : 800 616.65 € ; recettes : 800 000 €) ;

Olivier HOMOLLE propose d'affecter les résultats comme suit :

Inv. 001 excédent d'investissement : 1 048 461.41 €

Inv. 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 200 000 €

Fonct. 002 Résultat cumulé : 3 118 142.61 €

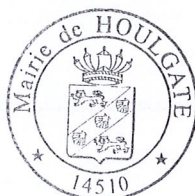
Olivier HOMOLLE informe que la commission Finances a donné un avis favorable le 28 février 2023.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2023 les résultats 2022 du budget général de la commune comme suit :

Inv. 001 excédent d'investissement : 1 048 461.41 €

Inv. 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 200 000 €

Fonct. 002 Résultat cumulé : 3 118 142.61 €



Olivier COLIN,

Maire

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20230309-D23-20-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2023  
Date de réception préfecture : 10/03/2023